

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 16/07/2020</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="16"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p>Date d'affichage : 23/07/2020</p> <p>Date de publication : 23/07/2020</p>	<p>Le 22 juillet 2020 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Lionel COUBRA, Myriam CSISZAR, Anne-Cécile DUCOSSON, Nathalie FREMY, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Josette VALLAU</p> <p>Étaient représentés : Jean-Georges CLAIR par Olivier FORÊT, Fabrice WESTRELIN par Anne-Marie CAUSSÉ et Aurore LAUDET par Lionel COUBRA</p> <p>Absents : -</p> <p>Secrétaire de séance : Tovo RABEMANANTSOA</p>
---	--

DELIBERATION N° 2020-27**OBJET : Vote des subventions aux associations**

Au vu des différentes demandes des associations locales, il est proposé les attributions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention 2020
AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE	150
ACCA (Chasse)	900
AMICALE SAPEURS POMPIERS -ASP	2000
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS - AJM	1500
CATM ADCPG (Anciens combattants)	200
CENTRE D'ANIMATION DE CABANAC	900
CLUB DECOUVERTE ET CULTURE JUDO	1200
CAM (Compagnie Ateliers Musicaux)	1000
GYMNASTIQUE DETENTE	1200
LES NOISETINES	1100
APE CABAN' A CANAILLES	1000
SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV	1300
TENNIS CLUB CABANC & VILLAG.	1000
CLUB VIRAGES (Ulm, modélisme, boomerang)	550
RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE -RNG	800
MOTAS ENCANTADAS	100
BAMBINO TRICOT	400
BUDGET PRIMITIF	15300

Mme le Maire rappelle les précautions à suivre pour l'attributions de subventions aux associations et notamment pour les conseillers municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association.

Les différentes subventions sont donc soumises au vote une par une, étant entendu que tout élu ayant un lien avéré avec une association ne prendra part ni au débat ni au vote.

1) AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **150 €** à l'AAPPMA Pêcheurs Eau Bourde.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2) ACCA (Chasse)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **900 €** à l'ACCA.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3) AMICALE SAPEURS POMPIERS -ASP

Olivier FORÊT (procuration) ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Lionel COUBRA (procuration), Josette VALLAU et Myriam CSISZAR votant contre, une subvention de **2 000 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

POUR : 13

CONTRE : 04

ABSTENTION : 00

4) ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS – AJM

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 500 €** à l'Association des Jeunes Musicos (AJM).

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

5) CATM ADCPG (Anciens combattants)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **200 €** au CATM ADCPG (Anciens combattants).

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

6) CENTRE D'ANIMATION DE CABANAC

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **900 €** au Centre d'Animation de Cabanac.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

7) CLUB DECOUVERTE ET CULTURE JUDO

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 200 €** au Club Découverte et Culture Judo.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

8) CAM (Compagnie Ateliers Musicaux)

Anne-Marie CAUSSÉ ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Josette VALLAU votant contre, une subvention de **1 000 €** à la CAM (Compagnie des Ateliers Musicaux).

POUR : 17

CONTRE : 01

ABSTENTION : 00

9) GYMNASTIQUE DETENTE

Fabrice GUIRAUD ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 200 €** à la Gymnastique Détente.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

10) LES NOISETINES

Lionel COUBRA (procuration) ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 100 €** aux Noisetines.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

11) APE CABAN' A CANAILLES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 000 €** à l'APE Caban' A Canailles.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

12) SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV

Katia PÉDEMAY et Vincent NEVOT ne prennent part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 300 €** au Sporting Club Cabanac et Village Foot - SCCV.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

13) TENNIS CLUB CABANC & VILLAG

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 000 €** au Tennis Club Cabanac-et-Villagrains.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

14) CLUB VIRAGES (Ulm, modélisme, boomerang)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **550 €** au Club Virages.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

15) RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE -RNG

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de ~~800 €~~ à la Réserve Naturelle Géologique de Saucats – La Brède.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

16) MOTAS ENCANTADAS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **100 €** aux Motas Encantadas.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

17) BAMBINO TRICOT

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **400 €** à Bambino Tricot.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 22 juillet 2020

Le Maire



Anne-Marie CAUSSÉ